

ECONOMAT-comptabilité

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant à Saint-Roch et nous vous en remercions. La fréquentation de notre établissement implique la **participation active** de votre enfant à la vie **scolaire** (*ateliers pédagogiques extérieurs*), **spirituelle** (*animations, retraites résidentielles,...*) et **culturelle** (nécessitant parfois des déplacements) de notre école. Toutes ces activités engendrent des frais pour lesquels nous sollicitons votre contribution.

LES FRAIS SCOLAIRES

Il s'agit des frais obligatoires:

- Les frais de photocopies
- Les activités culturelles, pédagogique et d'animation (visites, ateliers pédagogiques, excursions, expositions, théâtre, animations musicales...)
- Les frais de participation aux retraites (en 3^{ème} et 6^{ème} années)
- La fréquentation de la piscine (momentanément suspendue) ;

ainsi que des frais facultatifs :

- La location d'un casier pour y mettre à l'abri ses effets personnels (+ caution remboursée au retour de la clé)

LES LIVRES ET LES VOYAGES SCOLAIRES

Nous attirons votre attention sur le fait que la **librairie (fournitures des livres d'occasion et neufs)** est un service proposé par le Collège et géré de manière distincte. Les frais relatifs à ces fournitures, principalement basées sur la location, vous seront réclamés via la FACTURE 1 adressée peu après la rentrée.

La **participation financière aux éventuels voyages scolaires à partir de la troisième année (Rome, Normandie, Paris, Londres...)**, est demandée en cours d'année via la FACTURE 2, et varie suivant la durée et la destination du voyage.

Certaines mutualités interviennent dans le coût des voyages scolaires moyennant un formulaire qu'elles vous délivrent. N'hésitez pas à nous le faire compléter !

LE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Nous fonctionnons avec un système de **facturation**. Sur l'année scolaire, nous vous adresserons 5 factures :

- | | | |
|-------------------|---------------|---|
| - Début septembre | - FACTURE 1 - | pour la fourniture de livres scolaires ; |
| - Sept-Octobre | - FACTURE 2 - | pour l'acompte du voyage pour les élèves concernés ; |
| - Début janvier | - FACTURE 3 - | pour les frais scolaires de la période de septembre à décembre et solde du voyage ; |
| - Avril | - FACTURE 4 - | pour les frais scolaires de la période de janvier à Pâques , |
| - Juin | - FACTURE 5 - | pour les frais scolaires de la période de Pâques à juin . |

Vous trouverez au verso de la présente le
TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ESTIMATION DES DIFFERENTS POSTES DE FRAIS PAR ANNEE SCOLAIRE

Bourses du fonds social : Un fonds de solidarité alimenté par les Anciens permet à la direction de répondre aux familles qui connaîtraient des difficultés. La demande pour bénéficier de ce fonds doit être faite par écrit en début d'année scolaire auprès de la direction, qui veille à répartir équitablement les bourses. Elles sont déduites des factures. Toute demande doit être renouvelée chaque année.

